



Finances publiques

SOMMES-NOUS VRAIMENT
AU BORD DU PRÉCIPICE?

PAGE 4



SHAWINIGAN
UNE LEÇON
DE SOLIDARITÉ

PAGE 2

MENSUEL **GRATUIT** 15 000 EXEMPLAIRES
OCTOBRE 2014 VOLUME 30 NUMÉRO 2
WWW.GAZETTEMAURICIE.COM

la gazette

DE LA MAURICIE

Média indépendant, sans but lucratif, au service du bien commun



SUPERPÉTROLIERS SUR LE FLEUVE ST-LAURENT

PAGE 5

PHOTO: JEAN CHAMBERLAND



PAGE 4

UN GROUPE DE JEUNES MÉDECINS POUR LA
SANTÉ PUBLIQUE DÉNONCE LE PROJET DE LOI 10



PAGES 6 À 9

L'AVENIR DE NOS RETRAITES
ENJEU SOCIAL INCONTOURNABLE

Se tenir debout!



Les gens de Shawinigan et tous ceux et celles de la Mauricie qui se sont associés à la mobilisation citoyenne « On se tient debout » nous ont donné une formidable leçon de solidarité. En prime, ils nous ont démontré qu'il est possible de changer les choses. Ils nous ont dit que la fermeture d'une usine ne nous condamnait pas à la résignation. Il est possible de prendre en main les rênes de son développement, nous ont-ils rappelé. En l'occurrence : fini le temps où on escomptait que la grande entreprise vienne à notre secours. Pour le dire avec les mots du comité organisateur de la marche du 27 septembre, « C'est en se tenant debout qu'on se donne les moyens de ses ambitions. »

RÉAL BOISVERT

L'exemple de Shawinigan est inspirant à plusieurs égards. Il vient nous rappeler notamment que la morosité ambiante n'est pas une fatalité. Il n'est pas vrai par exemple que les sommes consacrées aux services publics ne sont que des dépenses inscrites au passif des comptes courants de l'appareil gouvernemental. Il se pourrait plutôt que ce soient avant tout des investissements dans notre mieux-être. Considérons ça comme des sommes portées au compte de notre potentiel de développement. C'est en tout cas cette façon de voir les choses qui a permis à nos cé-

lèbres devanciers d'accoucher du Québec moderne. Si les Jacques Parizeau, les René Lévesque, les Mgr Parent et autres Claude Castonguay des années soixante avaient pensé en petit commis de province, on n'aurait pas aujourd'hui - lisez bien - un système d'éducation que nous envient des milliers d'étudiants étrangers et encore moins des services de santé qui comptent parmi les plus accessibles et les plus performants au monde. De fait, sur quelles données probantes se base-t-on pour justifier le tête à queue que l'on impose sans autre forme de procès au secteur de la

santé et des services sociaux au motif d'économiser quelques millions? Quelle étude aurait démontré le dysfonctionne-

De fait, sur quelles données probantes se base-t-on pour justifier le tête à queue que l'on impose sans autre forme de procès au secteur de la santé et des services sociaux au motif d'économiser quelques millions?

ment de ce secteur pour qu'on l'embarbouille à ce point?

Certes, la Révolution tranquille est derrière nous et oui, nous sommes de plain-pied dans le troisième millénaire. Et puis,

pas question d'y échapper, nos services publics doivent être de leur temps. D'où leur nécessaire mise à jour afin de les maintenir en phase avec les nécessités d'aujourd'hui. Mais cela ne signifie pas qu'il faille travailler à la tronçonneuse et compresser à tous vents. À ce rythme, que restera-t-il ? Devra-t-on se résigner à voir passer les mégas-pétroliers sur le fleuve Saint-Laurent, à compter les navires de croisière qui viennent nous

type de société nous souhaitons vivre. Une société axée sur l'acceptation du fait accompli, misant sur la débrouillardise personnelle, une société où l'on avance à l'aveugle dans une économie de marché dominée par des borgnes ou une société passionnée d'intelligence collective. Tout simplement, une société informée et avisée, confiant ses choix à des arbitrages publics permettant de dégager des consensus d'ensemble. Une telle société multiplie les débats il est vrai. Elle descend dans la rue à l'occasion, soit. Mais c'est ainsi que fonctionne une saine démocratie. Et c'est comme ça que chacun arrive à s'accomplir, tout autant pour son intérêt personnel que pour le plus grand bien de la collectivité. Tout le contraire d'un régime dans lequel le développement se décrète à coups d'ordonnances médicales!

SOMMAIRE

CHRONIQUE DE
PIERRE LAVERGNE
PAGE 3

VOIR LE MONDE...
AUTREMENT
PAGE 3

ÉCONOMIE
PAGE 4

SANTÉ
PAGE 4

CONTROVERSE :
SUPERPÉTROLIERS
PAGE 5

RETRAITES
PAGES 6 À 9

CLUB DES NEXT
PAGE 11

MOTS-CROISÉS
PAGE 11

g CHRONIQUE HISTOIRE

L'USINE LAURENTIDE

RENÉ HARDY

La fermeture douloureuse de la Laurentide à Grand-Mère nous rappelle jusqu'à quel point l'économie forestière a été dominante dans le développement de la Mauricie. Longtemps, de 1890 à 2014, la forêt était un symbole fort de la région, capitale des pâtes et papiers. En 1883, à la suite d'une faillite, John Forman relance l'idée d'établir une usine de transformation du bois à Grand-Mère. Directeur d'usine, c'est lui qui l'inaugure en 1890. L'industrialisation et l'urbanisation de la Vallée du Saint-Maurice viennent de commencer. On voit 350 travailleurs s'affairer sur le chantier de construction au pied de la chute de la Grand-Mère. Du jamais vu dans la région! Une fois l'usine terminée, quelques centaines de travailleurs y trouvent un emploi. Une ville naît tout autour. Les répercussions sont identifiées. De rurale, à l'exception de Trois-Rivières, la région se transforme et 30 ans plus tard seulement, compte sept papeteries et cinq villes dépendent centralement du secteur forestier, qui représente 50 % des emplois industriels de la Mauricie, 80 % des emplois à Grand-Mère, La Tuque et Cap-de-la-Madeleine y étant directement liés. Douloureuse fermeture en effet.



L'usine Laurentide et la centrale hydroélectrique vers 1920. CIEQ, Coll. René-Hardy, Diapo_GRM_007

SOLUTION MOTS-CROISÉS - Horizontalement : 1 Inflation, 4 Syndicats, 5 Dette, 7 FTQ, 9 Leitao, 10 Austérité, 11 Cadre, 12 Barrette. Verticalement : 2 Fonctionnaire, 3 Récession, 6 Équilibre, 8 Bolduc.

lagazette

de la Mauricie

942, rue Ste-Geneviève, Trois-Rivières QC G9A 3X6
Courriel : info@gazettemauricie.com
Site Web : www.gazettemauricie.com

DISTRIBUTION CERTIFIÉE

La Gazette de la Mauricie est publiée par une corporation sans but lucratif soucieuse de produire une information de qualité faisant la promotion du développement intégral des personnes et de leurs collectivités. La Gazette de la Mauricie n'est reliée à aucun groupe ou parti politique. La Gazette de la Mauricie reconnaît le soutien que lui offre le ministère de la Culture et des Communications du Québec via son programme de soutien aux médias communautaires.

Président : René Schreiber
Coordonnatrice : Mariannick Mercure
Infographie : Martin Rinfret
Webmestre : Nicolas Lefebvre
Publicité : Lucien Gélinas

AMIECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

COMMENTAIRE D'UN LECTEUR

« Je vis dans les Laurentides et, alors que j'étais de passage à Trois-Rivières, je suis tombé sur votre journal. Wow! Lâchez pas. J'aimerais trouver un journal comme celui-là dans les présentoirs à Montréal. Tous les articles sont bien ficelés et intéressants. Je mets votre [www](http://www.gazettemauricie.com) dans mes favoris. Courage, votre cause est juste et vaut tous les efforts! »

Marc Landry

g

venez visiter notre nouveau site interactif et son contenu exclusif à

Vous voulez recevoir le journal gratuitement par courriel? Nous soutenir financièrement, devenir membre ou bénévole? Écrivez-nous à info@gazettemauricie.com



www.GazetteMauricie.com

Monsieur Harper, il faut lutter contre la barbarie...



Ça y est! Je viens d'apprendre que M. Harper repart en guerre. Cette fois-ci, c'est pour combattre la barbarie du Groupe État Islamique en Irak et en Syrie. C'est drôle comme le mot « barbarie » me rappelle des souvenirs.

PIERRE LAVERGNE

pierrelavergne@hotmail.com

Thuân, un ami vietnamien que j'accompagneais dans son pays au milieu des années 80, était en larmes, agenouillé devant les tombes de ses trois frères tués durant la guerre du Vietnam. Un deuil qu'il partageait avec les familles des quatre millions d'hommes, de femmes et d'enfants tués lors des bombardements et attaques chimiques « barbares » perpétrés par les États-Unis durant leur guerre dans ce pays de 1964 à 1975.

Plus tard, au Guatemala, j'ai participé à un projet humanitaire où nous tentions de traiter plus de 3 000 enfants qui avaient perdu l'usage de la parole après que leurs parents aient été abattus de façon « barbare » devant eux... Les soldats qui avaient commis ces assassinats avaient été formés et équipés par les États-Unis qui appuyaient alors la dictature des militaires au pouvoir dans ce pays.

Tous les dictateurs latino-américains (chiliens, argentins, salvadoriens, guatémaltèques, etc.) formés dans des écoles militaires américaines avaient pour mission « barbare » de mettre fin aux rêves des plus pauvres, des paysans sans terre, et de tous ceux qui rêvaient d'un monde meilleur...

Oui, Monsieur Harper, il faut combattre cette barbarie. Vous me répondrez sans doute que ce sont là de vieilles histoires auxquelles vous ne pouvez rien changer même si de nombreux dirigeants de cette époque sont toujours en liberté. Pourtant, l'histoire récente n'est guère plus reluisante. Selon le site Internet de Radio-Canada, on peut lire que l'embargo contre l'Irak organisé par les pays riches après la première guerre contre Saddam Hussein en 1990 a causé la mort de plus de 500 000 enfants. Selon l'ONU, la guerre en Afghanistan à laquelle le Canada a participé pendant 13 ans pour ramener la paix et pour protéger des civils a déjà causé la mort de plus de 4 800 civils dans les 6 premiers mois de l'année 2014...

Monsieur le Premier ministre, n'y avait-il pas aussi quelque chose de barbare et d'inhumain à laisser torturer à Guantanamo le jeune Omar Khadr âgé de 15 ans? Et comment pouvez-vous justifier et appuyer aveuglément Israël dont les bombardements « barbares » ont tué, selon l'ONU, plus de 2 100 personnes, dont des centaines d'enfants?

On justifie les guerres d'aujourd'hui par de beaux principes humanitaires, mais comme au temps des colonies et de l'escla-



En réponse à la barbarie du groupe État Islamique, le Canada va envoyer six avions de chasse pour effectuer des frappes aériennes pour l'affaiblir. Mais loin de combattre la barbarie, le Canada va plutôt contribuer à la raviver.

vage, l'objectif des guerres est malheureusement toujours de contrôler des territoires et de faire main basse sur les richesses qu'ils contiennent. Les ventes d'armes, le pétrole, de même que les considérations géostratégiques sont toujours au cœur de nombreux conflits.

Monsieur Harper, si vous voulez vraiment lutter contre la barbarie, vous pourriez investir pour lutter contre la pauvreté qui tue toujours 50 000 personnes chaque jour dans le monde. Vous pourriez appuyer les vrais efforts de démocratie dans le monde, au lieu de soutenir les pétromonarchies antidémocratiques d'Arabie saoudite, du Yémen et du Qatar qui participent elles

aussi aux frappes aériennes contre le groupe État Islamique à nos côtés. Vous pourriez appuyer les efforts d'émancipation des femmes dans le monde et pourquoi pas aussi au Canada où plus de 1000 femmes autochtones sont toujours portées disparues sans que vous daigniez mettre sur pied une commission d'enquête.

Les psychopathes du groupe État Islamique qui décapitent des journalistes devant la caméra commettent des crimes barbares, cela on ne peut le nier, mais cette barbarie ne cessera pas avec les bombardements projetés. Parions qu'elle va plutôt augmenter au fur et à mesure de l'intervention étrangère en Irak et en Syrie.

g VOIR LE MONDE...AUTREMENT

CRISE EN UKRAINE

Au-delà des bons contre les méchants

En février dernier en Ukraine, tombait, sous la pression populaire, un gouvernement dirigé par un président corrompu « à l'os » pour faire place à un nouveau pouvoir issu des manifestations. Depuis, ce pays vit une guerre interne opposant l'armée régulière à des forces séparatistes solidement implantées dans les régions de l'est du pays.

Rappelant les bons vieux films westerns, cette guerre nous a été présentée par les grandes agences de presse comme un conflit opposant d'un côté les bons, de l'autre, les méchants.

Dans le camp de la « vertu », les promoteurs de la démocratie. Le nouveau gouvernement ukrainien, ses alliés occidentaux : les dirigeants de la communauté européenne, le président Obama, et ici, le gouvernement Harper et son ministre des Affaires étrangères, John Baird, qui s'est même rendu à Kiev manifester aux côtés de ceux qui réclamaient le départ de l'ancien gouvernement.

En face, les méchants! Essentiellement les groupes séparatistes activement soutenus par le gouvernement russe et son omnipotent président, Vladimir Poutine, désireux de « disloquer » l'Ukraine pour étendre l'influence russe dans la région.

Aux delà des revendications légitimes de la population qui, à l'ouest, réclamait la fin de la corruption et plus de démocratie et celle, minoritaire et russophone de l'est du pays, qui anticipe chez le nouveau gouvernement une volonté d'assimilation forcée à la majorité ukrainienne, un autre enjeu, d'ordre géopolitique celui-là, aurait été déterminant sur l'évolution du conflit.

Dans une édition récente de la prestigieuse revue Foreign Affairs, John J. Mearsheimer, professeur à l'Université de Chicago, soutient que l'origine de la crise en Ukraine, tient à la perspective de l'élargissement de l'OTAN et l'application d'une stratégie visant à sortir l'Ukraine de l'orbite russe et de l'intégrer au camp occidental.¹

Pourtant en 1990, le secrétaire d'État américain de l'époque, James Baker, avait fait la promesse à Mikhaïl Gorbatchev, alors dirigeant de l'Union Soviétique, que l'alliance occidentale n'étendrait « pas d'un pouce »

son influence vers l'est si Moscou acceptait que l'Allemagne réunifiée entre dans l'OTAN.

Une promesse rompue puisque, en 2008, le gouvernement américain adoptait une charte dite de « Partenariat stratégique États-Unis-Ukraine » indiquant, sa volonté « d'amélioration de la coopération sécuritaire afin d'augmenter les capacités défensives de l'Ukraine et de renforcer ses droits à la candidature pour l'entrée dans l'OTAN ».²

Cet enjeu, dont on n'a pas parlé dans nos médias, peut expliquer, du moins en partie, pourquoi le président Poutine qui faisait l'objet de manifestations massives dénonçant son autoritarisme et ses tendances autocratiques, atteint depuis le début du conflit en Ukraine des sommets de popularité au sein de la population russe.

Ce silence sur un enjeu aussi déterminant a de quoi nous interroger sur la qualité et la transparence de l'information que nous livrent les grandes agences de presse et leur contribution à une lecture éclairée de l'actualité internationale.



PHOTOS : WIKIMEDIA COMMONS

L'Ukraine ayant toujours fait partie de la zone d'influence de la Russie, il est inévitable que celle-ci réagisse aux tentatives des Américains et des Européens d'attirer l'Ukraine au sein de l'OTAN et de l'Union européenne. Ainsi, au-delà du discours des « bons » contre les « méchants », on assiste plutôt à une lutte entre les présidents Obama et Poutine pour le contrôle économique et géopolitique de l'Ukraine.

(1) *Why the Ukraine Crisis Is the West's Fault, Foreign Affairs, septembre-octobre 2014*

(2) *United States-Ukraine Charter on Strategic Partnership, BUREAU OF EUROPEAN AND EURASIAN AFFAIRS, December 19, 2008*

POUR AGIR

COMITÉ DE SOLIDARITÉ/TROIS-RIVIÈRES
819 373-2598
WWW.CS3R.ORG - WWW.IN-TERRE-ACTIF.COM



FINANCES PUBLIQUES

Sommes-nous vraiment au bord du précipice?

Dans son premier budget 2014-2015, le gouvernement libéral conviait les Québécois à deux années d'austérité budgétaire. L'austérité, qui désigne des réductions de dépenses publiques et des mesures fiscales régressives telles des hausses de taxes et de tarifs, serait inévitable compte tenu de la situation « alarmante » des finances publiques, disait-on. Le Québec serait au bord du précipice financier.

ALAIN DUMAS ÉCONOMISTE

gazette.economie@gmail.com

Le gouvernement agit rapidement, très rapidement, et pour y arriver, « 90 % de l'effort » doit être fait du côté des dépenses, dit le ministre des Finances, Carlos Leitao. Pour y arriver, il faudra couper 2 milliards \$ cette année et 6 milliards \$ l'an prochain, en limitant la hausse des dépenses à 1,9 % cette année et à 1,3 % l'an prochain. Une telle compression ne peut se faire dans la douceur étant donné que les moyennes historiques des hausses de dépenses en santé et en éducation sont de 4 % et 3 %.

DÉFICIT ET DETTE PUBLIQUE :
OÙ EN SOMMES-NOUS AU JUSTE ?

Si comme dans la plupart des pays, le Québec affiche un déficit depuis la grande récession de 2009, il n'a pas à rougir

par rapport au reste du monde. En effet, son déficit représente aujourd'hui seulement 0,9 % du PIB (365,1 milliards \$), soit un peu plus de 3 jours de revenu national. Comme le montre le tableau à droite, la situation est autrement plus précaire ailleurs dans le monde.

Il en va de même du côté de la dette, qu'on exagère trop souvent pour alarmer l'opinion publique. Et là, rien n'empêche les pires abus statistiques. Pour grossir la dette du gouvernement, on prend souvent la dette brute en incluant toutes les dettes des sociétés d'État (Hydro-Québec, SAQ, etc.), des municipalités et des universités. On arrive ainsi à un montant dépassant 250 milliards \$, soit 70 % du PIB. Or, pour évaluer la situation finan-

cière d'un gouvernement, les financiers tiennent toujours compte de ses actifs afin de connaître sa dette nette. Celle-ci est de 140 milliards \$, soit à peine 32,9 % du PIB. Encore une fois, le Québec n'a pas à rougir, car sa dette nette est deux fois moins grande que celle du Japon et inférieure à celle de l'Allemagne, des États-Unis, du Royaume-Uni ou de la France.

cer l'économie. Il invitait les gouvernements à profiter des bas taux d'intérêt pour investir dans les infrastructures, lesquelles génèrent de la croissance économique, qui procure des revenus d'impôt au gouvernement. Comme le soulignait récemment le Nobel d'économie Joseph Stiglitz, l'austérité est un échec dans la période actuelle de ralen-

Déficit en % du PIB, comparaison avec quelques pays, année 2013

Québec	États-Unis	Japon	France	Grèce	Royaume-Uni
0,85 %	9,2 %	8,7 %	4,3 %	12,7 %	5,7 %

Sources : ministère des Finances du Québec, OCDE, années 2013, 2014.

LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE :
COMMENT ET QUAND ?

En fait, la question n'est pas d'être d'accord ou non avec le retour à l'équilibre budgétaire, mais plutôt de déterminer comment et quand l'atteindre ? L'ancien Gouverneur de la Banque du Canada, David Dodge, disait en juin dernier que l'atteinte rapide de l'équilibre budgétaire n'était pas la bonne manière de renfor-

tissement, car elle déprime davantage l'économie et diminue les revenus fiscaux du gouvernement, ce qui conduit à un cercle vicieux déficit-austérité. Il est donc absurde de miser seulement sur les baisses de dépenses publiques. On peut aussi augmenter les revenus en taxant davantage le capital financier, sans que cela n'affecte la croissance économique.

LOI 10 ET RESTRUCTURATION DU RÉSEAU

Ce sont les plus vulnérables qui seront touchés

La santé publique est un ensemble de programmes et services peu connu de la population, mais pourtant primordial : « c'est certain que ça fait moins souvent la une des journaux que le temps d'attente aux urgences! C'est un travail de longue haleine dont les résultats sont visibles souvent plusieurs années plus tard, on travaille donc toujours un peu dans l'ombre », souligne à ce propos la Dre Catherine Dea. Pourtant, les équipes de santé publique travaillent sur des dossiers clés tels que la lutte aux épidémies, l'intervention lors de catastrophes environnementales, la mise en place d'environnements favorables aux meilleures habitudes de vie, la lutte contre les moisissures dans les logements ou la prévention en milieux de travail...

Le gouvernement actuel tend à vouloir couper dans ce volet de notre système de santé.

tissant en prévention on diminue les coûts en soins et on améliore la productivité de la

« Le système de santé actuel est comme une rivière qui déborde au printemps : il est important d'agir aussi sur les sources en amont » - Dre Catherine Dea.

Pourtant, si l'on veut réduire les dépenses en santé c'est par là qu'il faut commencer : « la santé publique fait faire des économies à l'État: en inves-

population », croit pour sa part le Dr David-Martin Milot.

Le projet de loi 10 du ministre Barette aborde très peu

les enjeux relatifs à l'avenir de la santé publique au Québec. « Nous, on s'interroge sérieusement sur les conséquences dramatiques qu'auraient d'importantes coupures budgétaires en santé publique. En fusionnant davantage les établissements, c'est le palier local qui va écopier puisque les établissements seront encore moins proches des besoins du terrain et des populations vulnérables. Ce sont ces populations qui seront les plus touchées », ajoute le Dr Milot.



David-Martin Milot et Catherine Dea, respectivement résident et médecin spécialistes en santé publique et médecine préventive, travaillent actuellement à créer un regroupement « Jeunes médecins pour la santé publique » en réaction aux coupures budgétaires en santé imposées par le projet de loi 10.



Superpétroliers sur le fleuve St-Laurent

Le « Genmar Daphne » devait passer par Trois-Rivières le 12 octobre. Au moment de mettre sous presse, ancré aux Escoumins, il était temporairement interdit de navigation par les autorités canadiennes en raison de défauts au niveau de ses équipements d’incendie.

MARIANNICK MERCURE

L’arrivée sur le fleuve St-Laurent de superpétroliers chargés de millions de litres de pétrole brut extrait des sables bitumineux sème la controverse depuis plusieurs semaines au Québec.

Des élus municipaux, citoyens et environnementalistes y voient un grave danger du fait que les plans d’urgence ne sont pas adaptés. Advenant un déversement, 80 % du pétrole écoulé ne pourrait être récupéré. Par ailleurs, la largeur réglementaire de ces géants des mers vient d’être augmentée. Leur coque passerait maintenant à moins d’un mètre du fond dans une voie maritime aux conditions de navigation reconnues comme difficiles. Cela, sans parler, des rives du fleuve constituées de nombreux milieux humides fragiles.

D’autre part, la pression économique est forte. Les projets d’oléoducs prévus en Colombie-Britannique et aux États-Unis pour écouler le pétrole des sables bitumineux sont au point mort suite à l’opposition manifestée par les citoyens. Le Québec semble bien être, pour le moment du moins, la dernière voie d’exportation possible.

Quant au Premier ministre Philippe Couillard, celui-ci voit dans le transport du pétrole de l’Ouest une contribution du Québec à l’économie canadienne.

Rejointes par La Gazette de la Mauricie, ni l’Association canadienne des producteurs de pétrole ni la compagnie Valéro (Ultramar) implantée en Alberta n’ont voulu répondre à nos questions.



ANDRÉ DESJARDINS, MAÎTRE DE PORT DE TROIS-RIVIÈRES ET ANCIEN OFFICIER SUR DES PÉTROLIERS

« On a toujours peur de ce qu’on ne connaît pas, mais les standards sur les pétroliers aujourd’hui sont rendus très élevés : les ports internationaux sont tous reliés : s’il y a un doute dans un port, il va être vérifié au port suivant. Au Canada, tous les pétroliers sont visités à leur entrée au pays, et en cas de doute, on procède à une inspection de fond (...) ils doivent tous détenir leurs certificats de sécurité, émis par une personne indépendante (...) et les équipages ont des formations très pointues. »

« Pour moi, les pétroliers ne représentent pas un risque plus élevé que les autres navires : des pétroliers qui se sont échoués dans le St-Laurent il y en a eu, mais jamais avec de grands déversements (...) les constructions sont faites pour ça, elles coûtent d’ailleurs beaucoup plus cher que celles des autres navires. »



MARC BRULLEMANS, MILITANT ENVIRONNEMENTALISTE

« L’Ouest et le Sud ont bloqué les projets, une route vers le nord est impossible... il faut que ça sorte quelque part et il reste nous, à l’est. Mais la navigation est reconnue comme très difficile à notre hauteur du fleuve St-

Laurent, les risques de s’échouer sont élevés. Avec les navires à fort tonnage qui vont circuler, un déversement serait une catastrophe écologique, et les municipalités le disent : elles ne sont pas prêtes à faire face à ça! »

« Le problème vient aussi de la source : les sables bitumineux produisent le pétrole le plus polluant au monde, beaucoup plus que le pétrole algérien par exemple. Mais la question n’est même pas à savoir quel moyen de transport est le mieux, il faut surtout empêcher les nouvelles infrastructures pour le transport des hydrocarbures si on veut aller dans le bon sens. Les citoyens sont prêts à rouler électrique et à utiliser le photovoltaïque, les gouvernements doivent maintenant changer de direction. »



Enjeu social incontournable

L'AVENIR DE NOS RÉGIMES DE RETRAITE La solidarité sociale mise en péril

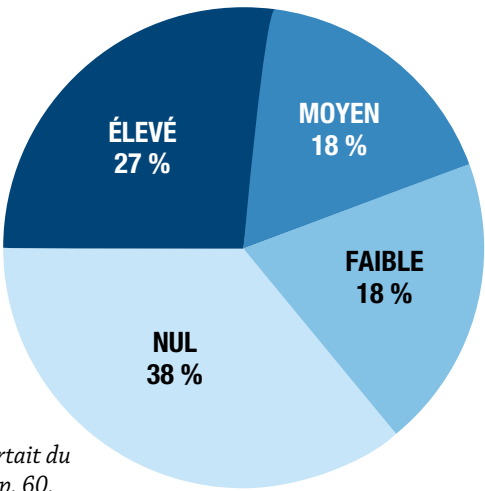
Bon nombre de ménages québécois sont confrontés à une perspective inquiétante quand ils imaginent leur retraite. Presque un aîné sur deux - 45 % - a moins de 9 000 \$ de revenus annuels, et 30 % des femmes retraitées vivent dans la pauvreté. Et si on en croit les données d'une étude de la Régie des rentes du Québec (1), la situation ne semble pas vouloir s'améliorer.

Selon cette étude, quatre Québécois sur 10 (38 %) ne possèdent aucune couverture de retraite, 18 % ont un potentiel moyen d'atteindre un niveau adéquat de remplacement du revenu à la retraite, alors que pour 17 %, les chances sont plutôt faibles. En fait, il n'y a qu'un Québécois sur quatre (27 %) qui peut considérer avoir de bonnes chances de disposer d'un niveau adéquat de remplacement du revenu lorsqu'il sera retraité.

Avec la fragilisation croissante du travail, qui devient de plus en plus atypique, autonome, et à temps partiel, l'accès à un régime de retraite traditionnel est devenu encore plus problématique. En 2011, seulement 45 % des personnes en emploi bénéficiaient d'un régime complémentaire de retraite. Une proportion qui, d'ailleurs, diminue sans cesse. Devant des statistiques aussi troublantes, le débat est bien engagé quant aux pistes de solutions à l'égard des difficultés auxquelles fait face notre système de retraite.

Une tendance lourde voudrait qu'on laisse entièrement aux individus la responsabilité d'épargner en vue de leur retraite. Le maintien et l'accroissement des régimes d'épargne individuelle comme le Régime enregistré d'épargne retraite (REER) ou le nouveau Régime volon-

Répartition de la population active québécoise selon son potentiel d'atteinte d'un niveau adéquat de remplacement du revenu à la retraite avec la couverture de son régime privé de retraite, en 2008



Source : Régie des rentes du Québec, Portait du marché de la retraite au Québec, 2010, p. 60.

taire d'épargne retraite (RVER) mis en place récemment par le gouvernement du Québec va dans ce sens.

Une autre solution, portée par le mouvement social, dans une optique de solidarité sociale et intergénérationnelle, privilégie un élargissement et une bonification des régimes publics

comme la Régie des Rentes au Québec et le Régime de pension de vieillesse au Canada, plutôt qu'une approche d'individualisation des régimes de retraite et à leur accaparement par les institutions financières privées.

C'est sur cet important débat de société que porte le présent dossier.

LES RÉGIMES DE RETRAITE Au cœur de la tourmente financière mondiale

Nous n'avons jamais autant entendu parler de régimes de retraite. La situation est certes préoccupante, mais il ne faudrait pas perdre de vue la cause initiale de toutes ces remises en question.

Le journal américain Pension & Investment a estimé que les 1 000 plus grandes caisses de retraite américaines avaient perdu en 15 mois, au 31 décembre 2008, 1 700 milliards de dollars américains. À elle seule, la Caisse de dépôt et placement du Québec a subi en 2008 des pertes de 39,8 milliards de

dollars. C'est cet organisme qui gère notamment le régime de rentes du Québec et plusieurs autres régimes de retraite publics.

Depuis ce temps, l'économie tourne au ralenti. Les emplois tombent et lorsqu'ils sont remplacés, ils le sont généralement par des emplois précaires et à moindre rémunération. Même la médecine autrefois utilisée pour relancer l'emploi ne fonctionne plus : on ne peut plus baisser le loyer de l'argent, il est déjà tout près du 0 %.

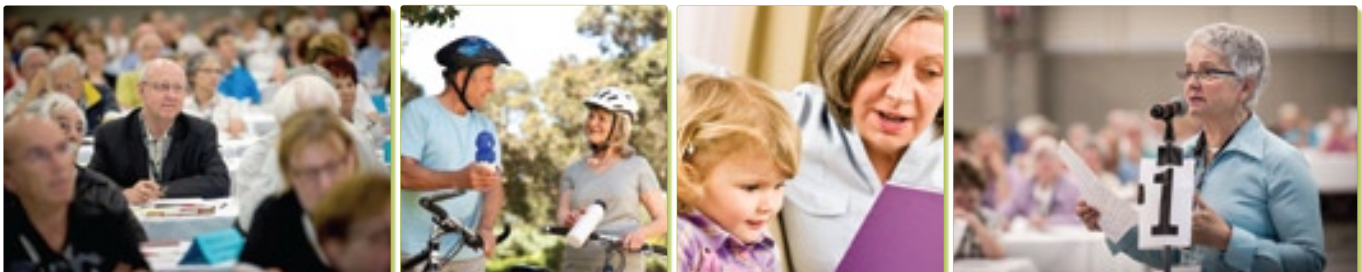
Et quand le taux d'emprunt frôle le 0 %, les rendements des capitaux investis dans nos fonds de pension stagnent. Pas surprenant que même les fonds de pension fortement capitalisés en arrachent.

Voici ce qu'écrivait Joseph E. Stiglitz au lendemain de la crise de 2008 : « ... les banques américaines résistent aux tentatives faites pour les réglementer. Alors que les politiciens s'étendent sur leur volonté de réformer le système pour éviter une répétition de la

crise financière, ce domaine est véritablement celui où le diable se cache dans les détails - et les banques feront tout ce qui est encore en leur pouvoir pour s'assurer qu'elles pourront continuer à agir comme elles l'ont fait par le passé. »

On pourra toujours tenter de colmater les brèches, si on ne s'attaque pas aussi au fond du problème, on n'aura fait qu'éponger le plancher pendant que le robinet continuera de couler.

L'AREQ et ses 56 000 membres



UNE FORCE
POUR LA SOCIÉTÉ



LA SÉCURITÉ DU REVENU À LA RETRAITE

Une sécurité chèrement acquise!

Fruit historique de luttes et de revendications du mouvement social, la sécurité du revenu à la retraite repose au Québec sur trois paliers dont la contribution spécifique peut varier énormément d'un retraité à l'autre. En effet la capacité d'épargner dépend étroitement du revenu de chacun tout comme l'accès à un « fonds de pension » dépend souvent de la taille de l'entreprise et de la présence ou non d'un syndicat.

PREMIER PALIER

On y retrouve les revenus de retraite provenant de sources publiques, soit la Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et le Supplément de Revenu Garanti (SRG) au fédéral, auquel s'ajoute le Régime de rentes du Québec (RRQ) administré par le gouvernement du Québec.

SECOND PALIER

Il regroupe les différents types de régimes complémentaires de retraite, les fonds de pension, privés et non obligatoires, mis sur pied par les entreprises, le plus souvent dans le cadre d'une négociation entre l'employeur, privé ou public, et le syndicat local.



Ces régimes ont connu de grandes difficultés suite à la débâcle financière de 2008. D'ailleurs, si les gouvernements se sont empressés de porter secours aux banques alors qu'elles étaient les premières responsables de cette crise, ils ont pourtant laissé à eux-mêmes les régimes complémentaires de retraite, fortement ébranlés par cette crise.

TROISIÈME PALIER

Il est constitué des épargnes personnelles. Celles-ci peuvent avoir été accumulées dans le cadre du régime d'épargne-retraite enregistrée (REER), qu'il soit individuel ou collectif, du compte d'épargne libre d'impôt (CÉLI), ou de tout autre véhicule d'épargne et de placements.

Évidemment les revenus provenant du premier palier constituent souvent l'essentiel du revenu de retraite pour les personnes à revenus moindres qui, souvent, n'ont pas eu l'opportunité de participer à un régime complémentaire de retraite de qualité. C'est d'ailleurs pourquoi ce palier fait l'objet d'historiques revendications sociales.

LE NOUVEAU RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER)

Un régime aux failles multiples...

Régime individuel ou régime collectif pour assurer une retraite décente? Québec a fait son choix et, pour le plus grand bien des institutions financières, c'est l'épargne individuelle qui a prévalu avec la mise en place des RVER, les régimes volontaires d'épargne-retraite.

Ainsi, toutes les entreprises ou organisations employant 5 personnes et plus et qui ne disposent pas de régimes complémentaires de retraite seront tenus d'offrir, à terme, ces régimes à leurs employés qui seront libres d'y adhérer ou non. Tout comme l'employeur, qui n'a aucune obligation de participation. Les cotisations versées dans des comp-

munautaires, particulièrement ceux qui interviennent auprès des ménages et salariés à revenu modeste, sont critiques à l'égard de ce nouveau régime. Ils considèrent en effet que les RVER contribueront à accroître, au bénéfice du secteur financier, les distorsions intergénérationnelles et à l'intérieur d'une même génération. On déplore le fait qu'ils n'offrent aucune garantie de montants fixes et prévisibles versés pour toute la durée de la retraite et que les sommes disponibles au moment de celle-ci varieront selon les rendements obtenus sur des marchés financiers par définition instables. Enfin, leur caractère individuel exclut le partage du risque, propre aux régimes collectifs, en ce qui regarde les aléas du marché et leur longévité personnelle.

Le rendement de ces régimes gérés par les institutions financières privées est également source



d'inquiétude. Les recherches conduites par l'Institut d'information et de recherche socio-économiques, l'IRIS, tendent à démontrer que leurs performances se situent fréquemment en dessous des indices de référence. D'autre part, dans un mémoire soumis au Ministère des Finances du Canada en 2010, l'Institut de recherche en économie contemporaine, l'IREC, appréhendait les possibles conflits d'intérêts du secteur privé, affirmant « Dès lors que les acteurs privés prennent en charge la conception et la gestion de l'épargne, il existe un potentiel

de conflit d'intérêts ». Ce qui, selon les auteurs du mémoire, n'est pas le cas des institutions publiques.

Mais, au-delà de toutes ces lacunes, le principal reproche fait à ces régimes réside dans le fait qu'ils ne prévoient pas de cotisations patronales obligatoires. Pourtant, de telles cotisations pourraient, selon l'IRIS, « contribuer à l'atteinte ou du moins à une approche des taux de cotisation permettant un seuil acceptable de remplacement du revenu de travail. »



UN MODÈLE DE RETRAITE BIEN QUÉBÉCOIS...

Avec la création de la Caisse de dépôt et placement du Québec, et sa Régie des rentes (RRQ), le Québec s'est doté d'outils stratégiques permettant à la fois de garantir un revenu stable aux retraités québécois tout en canalisant l'épargne-retraite des salariés pour financer l'économie québécoise et échapper au contrôle exclusif des bassins d'épargne par les gestionnaires du secteur privé. Ce qu'on peut appeler le modèle québécois de retraite.

Ce modèle s'est distingué par une intervention relativement importante de l'État, une forte implication collective dans la gestion, ainsi que des mesures favorisant la contribution de l'épargne à la création d'emploi et au développement économique du Québec. La mise en place des fonds de travailleurs, comme le Fonds de solidarité de la FTQ et Fondation de la CSN, allait dans ce sens.

Les auteurs d'une note d'intervention de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), sur les particularités du modèle québécois de retraite ¹, soulignaient d'ailleurs que « La Caisse de dépôt et placement et aussi les fonds de travailleurs ont montré que l'épargne-retraite pouvait être mobilisée de manière stratégique pour assurer aussi bien un revenu décent aux retraités que pour donner au Québec les moyens d'assurer la maîtrise de son développement ». Les auteurs rappelaient à juste titre le rôle déterminant qu'a joué la Caisse de dépôt et placement dans le développement des infrastructures hydroélectriques au Québec.

Pour cet institut, le débat actuel sur l'avenir des régimes de retraite, au Québec, déborde des cadres règlementaires et strictement financiers des régimes. C'est l'intervention structurante de l'État qui est également concernée. ²

(1) Le modèle québécois de retraite : comprendre pour mieux agir collectivement, François L'Italien, Frédéric Hanin, Gilles Bourque, IREC, novembre 2013

(2) Sortir de la gouvernance financière pour renforcer le système de revenu de retraite au Canada, mémoire de l'Institut de recherche en économie contemporaine, avril 2010

Les régimes individuels constituent une manne pour les banques, mais aussi de moins bons rendements pour les épargnants.

tes individuels seront gérées par des institutions financières privées contraintes d'appliquer des frais de gestion en deçà d'un taux établi par le gouvernement.

Les syndicats, associations de retraités et organismes com-

BONIFICATION DU RRQ

Les avantages du Régime des rentes du Québec

Pour le gouvernement du Québec, la réponse aux lacunes structurelles du système de retraite passe par un régime d'épargne facultative comme le RVER. Mais c'est une tout autre piste que privilégie le mouvement social, soit la bonification de la rente versée par le Régime de rentes du Québec (RRQ) laquelle passerait progressivement de 25 % à 50 % du salaire obtenu en emploi. C'est en prenant appui sur les régimes publics existants qu'on peut, soutient-on, contrer véritablement la pauvreté à la retraite. Avec une rente de retraite moyenne mensuelle (chiffres de 2008) aussi peu élevée que 532,94 \$ pour les hommes et 336,40 \$ pour les femmes (1), une révision s'impose.

Selon l'Institut d'information et de recherche socio-économiques (IRIS) plusieurs raisons militent en faveur de la bonification progressive du RRQ. Premièrement, elle toucherait

les régimes publics de retraite constituent, au-delà de leur mandat lié à la sécurité économique des citoyens, de formidables outils de solidarité sociale et d'équité intergénérationnelle.

l'ensemble des travailleurs et travailleuses. Deuxièmement, les régimes de retraite collectifs de grande taille offrent un rendement nettement supérieur à celui qu'affichent

les régimes reposant sur des comptes individuels. Ce qui permet l'obtention, à cotisations égales, d'une rente supérieure à celle obtenue via un REER ou tout autre type de régime individuel d'accumulation de capital. Troisièmement, les frais de gestion nettement moindres chez le RRQ que dans les institutions financières privées militent également en sa faveur. Enfin le partage du risque lié à la conjoncture et à la longévité personnelle et la participation au régime des employeurs constituent des avantages indéniables.



Cette bonification qui serait rendue possible par une augmentation progressive du taux de cotisation, actuellement fixé à 5,025 % du salaire devrait s'accompagner d'une hausse du maximum de gains admissible (MGA) de 51 100 \$ à 64 000 \$ et de l'exemption actuelle de 3 500 \$ à 7 000 \$ afin de réduire les coûts pour les personnes à plus faible re-

venu. On réclame également une meilleure protection pour les travailleurs à statut précaire, les saisonniers, les employés contractuels ainsi que les femmes qui quittent le marché de l'emploi pour s'occuper de leurs enfants.

Pour les tenants d'une bonification du RRQ, les régimes publics de retraite consti-

tuent, au-delà de leur mandat lié à la sécurité économique des citoyens, de formidables outils de solidarité sociale et d'équité intergénérationnelle qu'il faut sauvegarder et développer pour un mieux vivre individuel et collectif.

Régie des rentes du Québec, Régime de rentes du Québec, Statistiques 2008, 2010, p. 65

De contrat social à contrat individuel

En choisissant de privilégier l'approche individualiste de la retraite plutôt que de bonifier et consolider les régimes collectifs, non seulement les gouvernements dégagent-ils les entreprises de leurs responsabilités sociales, mais ils mettent à mal un contrat social de longue date.

En outre les différents plans d'épargne individuelle offrent bien peu de sécurité financière pour les personnes retraitées puisque les revenus versés au moment de la retraite seront tributaires des rendements financiers sur les marchés boursiers au moment de celle-ci. Tributaires également des frais de gestion fixés par les gestionnaires de fonds, et de la connaissance des ménages en matière de placements et de gestion de l'épargne.

La situation sera aggravée pour les ménages à revenus moyens et modestes en raison des faibles taux d'épargne dû notamment à l'augmentation du coût de la vie, de même que de la

stagnation, depuis 30 ans, du revenu réel moyen de 80 % des ménages canadiens. Avec un tel contexte, comment croire

Les différents plans d'épargne individuelle offrent bien peu de sécurité financière pour les personnes retraitées.

que ces ménages pourront dégager une épargne forcée en vue de leur retraite. Et ce n'est assurément pas en facilitant le retrait de la contribution de l'employeur que leur situation s'améliorera.

Alors que les régimes collectifs mutualisent et nivellent le risque à long terme, le recours



aux régimes privés individuels prive les détenteurs de ces régimes d'une diversification des placements suffisamment élaborée pour se protéger efficacement des risques des marchés financiers.

Les solutions collectives ont pourtant déjà fait leurs preuves comme en témoigne cette étude de la RRQ publiée en 2010 indiquant qu'entre 1999 et 2005, les REER et autres régimes d'accumulation de capi-

tal ont connu des rendements d'à peine 2 % alors que les caisses de retraite rattachées aux régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées avaient affiché des rendements nettement plus élevés.

LA LOI 3 ET LES RÉGIMES DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Du « mur à mur » inapproprié!

L’avenir des régimes de retraite à prestations déterminées (RPD), deuxième palier du système québécois de retraite (voir le texte Une sécurité chèrement acquise, p. 7), constitue un enjeu important du débat sur l’avenir de nos retraites. L’actuel affrontement opposant les employés municipaux au gouvernement Couillard, quoiqu’actuellement circonscrit aux municipalités, ouvre la porte à d’éventuelles remises en question majeures quant aux conditions reliées à ce type de régime mis à mal par la crise financière de 2008 (voir le texte Au cœur de la tourmente financière mondiale, p. 6).

Avec son projet de Loi 3, le gouvernement veut exiger des employés municipaux qu’ils remboursent le déficit anticipé des caisses de retraite, accumulé lors de la crise financière de 2008. Pour Paul Lavergne, président du conseil central du Cœur-du-Québec (CSN), ce projet de loi « mur à mur » est inapproprié : « La majorité des régimes de retraite municipaux, comme c’est le cas à Trois-Rivières, sont en bonne santé financière et n’ont absolument pas besoin d’un remède de cheval tel que le projet de Loi 3. »

C’est qu’avec ce projet potentiellement inconstitutionnel, les libéraux s’attaquent direc-

tement au droit de négociation en s’introduisant dans les relations entre les municipalités et les syndicats. « Nous l’avons dit et redit : les syndicats sont prêts à travailler sur les régimes en difficulté pour arriver à des solutions (...), pour les autres, il faut laisser la libre négociation faire son œuvre! », lance monsieur Lavergne à ce sujet.

Et à ceux qui clament que les employés du secteur public jouissent de « retraites dorées », le président du conseil

répond qu’« une personne sur deux a un revenu de moins de 20 000 \$ par année à la retraite! En 2010, lorsqu’on a renégocié les conventions

« La majorité des régimes de retraite municipaux, comme c’est le cas à Trois-Rivières, sont en bonne santé financière et n’ont absolument pas besoin d’un remède de cheval tel que le projet de Loi 3. »

collectives en Mauricie pour les employé-es de la fonction publique québécoise, le salaire moyen était de 33 300 \$, ça ne fait pas de grosses retraites! Il faut donc s’enlever de la tête le mythe du travailleur municipal ou du fonctionnaire plein aux as à la retraite. »



Paul Lavergne, président du conseil central du Cœur-du-Québec (CSN)

Des fonds de retraite au service du bien commun

En plus d’avoir favorisé la captation de notre épargne retraite par les institutions financières privées qui y ont développé un marché très lucratif, la déréglementation des marchés financiers, amorcée depuis les années 80, a donné lieu à des stratégies de gestion caractérisées par des pratiques de plus en plus spéculatives. Une autre stratégie que celle de rendements de type spéculatif hautement exposés à la volatilité des marchés devrait s’imposer.

Les défis du 21^e siècle, notamment celui d’assurer l’avenir de notre planète, nous invitent d’ailleurs à repenser les rapports entre finance, économie et société. Appliquée à la gestion des portefeuilles de retraite, cette redéfinition pourrait se traduire par une priorité accordée à l’achat de titres gouvernementaux offrant des rendements raisonnables dans le cadre d’investissements à long terme socialement utiles.

Ce pourrait être, par exemple, investir dans la recherche et le développement en matière de

transition écologique de l’économie. Ou encore, le financement de projets répondant à des besoins sociaux aussi va-

Toute société a intérêt à ce que l’énorme capital que génère la gestion des fonds de retraite soit mis au service du bien commun plutôt que d’aller enrichir seulement les actionnaires des banques et autres entreprises financières.

riés que le logement social, les hôpitaux et les soins de santé de proximité, la conservation des ressources naturelles comme les forêts ou la rénovation des quartiers urbains.



Cette nouvelle approche, en plus d’être au service du bien commun, rendrait moins fréquentes ces situations inconfortables, voire paradoxales,

dans lesquelles se retrouvent parfois ceux et celles qui bénéficient d’un fonds de pension lorsque les intérêts d’un régime de retraite, axé sur le

rendement financier maximal, entrent en conflit avec tout ce qui touche de près ou de loin les conditions de travail.



JOURNÉES QUÉBÉCOISES de la SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

faut se parler

d'avenir

6 au 16 novembre 2014

jqsi.qc.ca



COMITÉ DE SOLIDARITÉ
TROIS-RIVIÈRES
www.cs3r.org

Programmation



Les enjeux du libre-échange

Conférence-discussion animée par Claude Vaillancourt (ATTAC-Québec)
Le jeudi 6 novembre, 17 h 30
Conseils centraux CSN, 550, rue St-Georges,
Trois-Rivières
Entrée gratuite



En mission dans la tourmente des dictatures

Rencontre avec auteur : Claude Lacaille
En compagnie de Patricia Powers
Le samedi 8 novembre, 10 h
Librairie Poirier, 1374, boulevard des
Récollets, Trois-Rivières
Entrée gratuite



Soirée sans frontières

Souper, soirée dansante et kiosques de
solidarité internationale
Le samedi 8 novembre, 18 h
Centre communautaire des Ormeaux
300, rue Chapleau, Trois-Rivières
Billets au coût de 30 \$



Inégalités extrêmes : causes et solutions

Conférence de l'économiste Alain Dumas
Le mercredi 12 novembre, 17 h à 19 h
Salon Wabasso de la shop du Trou du diable
1250, avenue de la Station #300, Shawinigan
Entrée gratuite



Projection du documentaire

« Québécoisie »

de Mélanie Carrier et Olivier Higgins
Le jeudi 13 novembre, 19 h 30
Ciné-Campus Trois-Rivières
858, rue Laviolette, Trois-Rivières
Entrée gratuite pour les membres – 5 \$ pour
les non-membres



**Suzie O'Bomsawin et Dany Carpentier
sont les porte-paroles régionaux
en Mauricie pour les JQSI 2014**

*Les Journées québécoises de la
solidarité internationale (JQSI)
vous convient cette année à
regarder l'état du monde et les
pronostics dont il est accablé
pour l'avenir, du point de vue
des jeunes femmes et jeunes
hommes de plusieurs régions
du monde. Leurs préoccupa-
tions sont peut-être
nombreuses, mais leurs
implications sont réelles et
porteuses d'espoir!*

*Organisées en Mauricie par le
Comité de Solidarité/Trois-
Rivières, en collaboration avec
des organismes et des entre-
prises de la région, les activités
des JQSI sont autant
d'occasions d'échanger sur ces
enjeux qui, ultimement, nous
concernent toutes et tous.*

L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ÇA CHANGE VOTRE MONDE!

Semaine nationale de visibilité de l'action communautaire autonome

Les organismes d'action communautaire autonome (ACA)

ont été au cœur d'un très grand nombre d'avancées
sociales et politiques au Québec : **Loi de protection
du consommateur, régime d'assurance paren-
tale, développement de la Route verte** pour les
vélos, **protection du patrimoine historique,**
**Marche mondiale des femmes, avancement des
droits des gais et lesbiennes,** mise en place des
**services de garde, aide juridique, aide aux de-
voirs et éducation populaire,** sans compter la
**défense des droits de citoyens, familles et com-
munautés plus vulnérables.** Par son action, par
ses revendications et par sa présence active au
cœur des communautés, le mouvement commu-
nautaire participe à la construction d'un Québec
pour tout le monde!



Centre de jour et d'entraide et santé mentale

Le Traversier vient en aide à une
clientèle adulte vivant avec des
problèmes de santé mentale

Tél. : **819 371-2420** - www.letraversier.org



Carrefour d'aide aux non-syndiqués

Par ses actions, il vise l'amélioration
des conditions de vie et de travail des
salariés non syndiqués-es.

Tél. : **819 373-2332** - www.canosmauricie.org

La Lanterne d'espoir

Soutien aux familles et amis
de la personne atteinte de
troubles majeurs de santé mentale

Tél. : **819 693-2841** - www.lalanterne.org



COMITÉ DE SOLIDARITÉ TROIS-RIVIÈRES

Par ses activités, le Comité de Solidarité/Trois-
Rivières œuvre pour que s'instaure un monde plus
juste, plus équitable et plus démocratique.

Tél. : **819 373-2598** - www.cs3r.org



Cuisines collectives de Francheville

Organisme qui a pour but de reconnaître
l'expertise des femmes à nourrir une société et à
s'organiser et de permettre aux gens de se donner
un pouvoir d'achat afin de pouvoir bien se nourrir
et nourrir leur famille.

Tél. : **819-691-4049**



Le Centre d'action bénévole Laviolette, carrefour
de l'action bénévole et de l'entraide communautaire, est
un organisme sans but lucratif qui coordonne les activités
de nombreux bénévoles qui travaillent au mieux-être des
membres de sa communauté

Tél : **819 378-6050** - www.cablaviolette.org

Faire le bon choix, maintenant!

L'autre matin, fidèle à mon habitude, je lisais tranquillement mon journal en dégustant mon café au lait quand, soudainement, je me suis exclamé «?*&\$#!#*&\$%?!!». Je vous fais grâce ici de ce qui est sorti de ma bouche à ce moment-là.

Je venais de lire une citation de mon premier ministre. L'enjeu : les forages réalisés par la société TransCanada à Cacouna.

La veille, la Cour supérieure avait ordonné l'arrêt temporaire des forages menés en milieu marin dans la baie de Cacouna arguant, notamment, que le ministre de l'Environnement avait émis un certificat d'autorisation sans avoir obtenu de réponse satisfaisante à ses demandes.

Le ministère avait en effet demandé à plusieurs reprises sans succès d'obtenir un avis scientifique émanant de la Direction des sciences de Pêches et Océans Canada. Quelque temps après, TransCanada se voyait néanmoins accorder un certificat d'autorisation pour procéder aux travaux de forage.

Dans l'article, le premier ministre, Philippe Couillard, disait prendre acte de la décision de la Cour supérieure tout en mentionnant que les travaux de forage devaient se poursuivre après le 15 octobre, soit la date fixée par la juge. C'est à ce moment que j'ai lu la citation qui m'a fait sortir de mes gonds.

« Ce sont des forages, faut le répéter, qui sont nécessaires parce qu'il faut faire une évaluation environnementale. » disait-il (Le Nouvelliste, 24 septembre 2014). Prétendre que ces forages servent à réaliser une évaluation environnementale alors même qu'ils nuisent fort possiblement à la reproduction des bélugas, une espèce menacée, est un non-sens.

Ces forages n'ont jamais été justifiés sur la base d'une évaluation

environnementale avant l'entrevue avec M. Couillard. Les forages servent « à vérifier la solidité du fond de mer dans l'estuaire du Saint-Laurent pour permettre la construction d'une extension au port afin d'accueillir des superpétroliers » (Le Soleil, 11 septembre 2014).

M. Couillard n'arrête pas là. Il poursuit son entrevue en disant qu'il « Faut arrêter de mettre constamment en opposition les projets de développement économique et l'environnement. Les deux vont de pair, la main dans la main. » (Le Nouvelliste, 24 septembre 2014) Par cette rhétorique, mon premier ministre tente d'isoler les critiques provenant du milieu environnemental.

Il est tout à fait souhaitable que le développement économique et l'environnement aillent de pair. Par contre, prétendre qu'un projet pétrolier comme celui de l'Oléoduc Énergie Est

Le « club des next » donne la parole aux jeunes de la région. Pour octobre, Steven Roy Cullen, agent de développement au Conseil régional de l'environnement de la Mauricie.



puisse être fait dans le respect de l'environnement est trompeur.

En fait, les retombées économiques que nous font miroiter les responsables de TransCanada ne sauront jamais justifier les impacts environnementaux générés par la construction et l'exploitation du pipeline Énergie Est et les coûts associés. Selon un rapport de l'Institut Pembina, la venue du pipeline Énergie Est, augmentera la production de pétrole provenant des sables bitumineux de l'ordre de 34 % à 39 % par rapport au niveau de 2012. En fait, selon des estimations optimistes, le pipeline devrait produire entre 30 et 32 millions de tonnes de gaz à effet de serre annuellement, soit l'équivalent d'ajouter 7 millions de voitures sur les routes.

Au Québec, nous avons un potentiel énorme pour mettre en branle dès aujourd'hui la transition vers une économie verte. En endossant le projet

de TransCanada, nous faisons fausse route. Il nous revient de faire le bon choix maintenant.

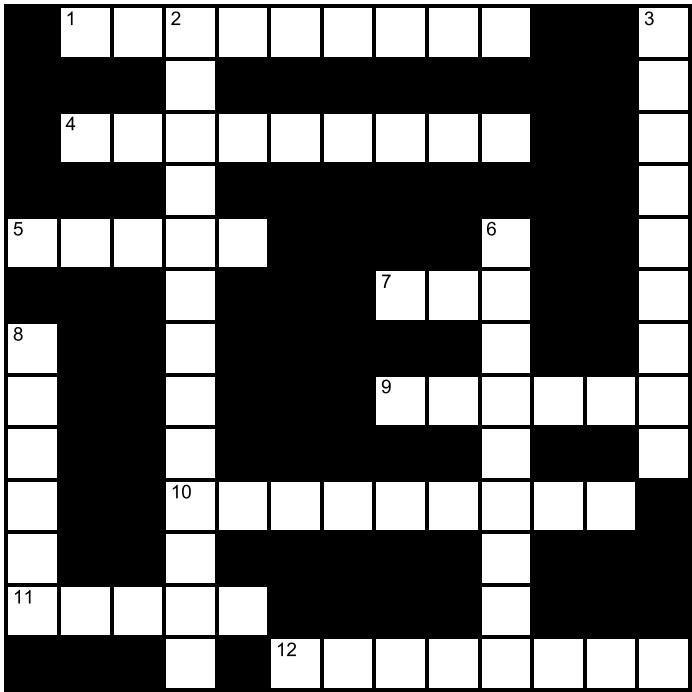
N.B. Dans mon prochain billet, il sera question de l'économie verte et des entreprises innovantes en Mauricie.



Ils étaient plus de 1300 à manifester contre le projet de port pétrolier à Cacouna le 11 octobre dernier.

g MOTS-CROISÉS

SUJETS D'ACTUALITÉ



HORIZONTALEMENT

1. Perte du pouvoir d'achat de la monnaie se traduisant par une augmentation des prix
4. Organisations de défense de l'intérêt des salariés protégés par une législation particulière
5. Ensemble des engagements financiers pris sous forme d'emprunts par l'État
7. Plus important regroupement syndical du Québec, ses membres dénoncent vivement le refus de négocier du gouvernement Couillard dans le dossier des caisses de retraite
9. Ministre des Finances du Québec
10. Politique de rigueur économique prônant la baisse des dépenses publiques afin de réduire le déficit

11. Personne appartenant à la catégorie supérieure des salariées et un membre de l'encadrement d'une administration publique
12. Ministre de la Santé du Québec

VERTICALEMENT

2. Personne travaillant dans la fonction publique
3. Phénomène de ralentissement du rythme de la croissance économique
6. Principe par lequel on vise à éviter la présence de déficit dans les budgets de l'État
8. Ministre de l'Éducation du Québec

SOLUTION EN PAGE 2

S'INFORMER, PARTICIPER, AGIR

« **La réalité climatique** », conférence de Pierre Dupras, jeudi 23 octobre 17 h 30, UQTR (Atrium Pavillon Ringuet)

Consultations publiques «**Vision vers Trois-Rivières 2030**», 28 octobre 19 h au musée québécois de culture populaire et 29 octobre 19 h au centre communautaire des Ormeaux

« **Les liens entre les groupes communautaires et les syndicats** », conférence de Jacinthe Giguère, mercredi 29 octobre 12 h, UQTR (3023 pavillon Michel-Sarrazin)

« **L'austérité est une histoire d'horreur!** », manifestation vendredi 31 octobre à 11 h, coin McGill College/ Sherbrooke Transport organisé de la Mauricie, Contactez votre CDC locale (Montréal)

Séance du conseil municipal de Trois-Rivières, lundi 3 novembre, 19 h 30, hôtel de ville de Trois-Rivières

« **Journées québécoises de la solidarité internationale** », multiples occasions de s'informer, participer et agir, du 6 au 16 novembre (voir annonce p.10)

« **L'état de l'information au Québec** » conférence de Dominique Payette, jeudi 20 novembre, 10 h 30, Hippodrome de Trois-Rivières

« **Petit cours d'autodéfense intellectuelle** » conférence d'Ève-Lyne Couturier, jeudi 20 novembre 2014, 13 h, Hippodrome de Trois-Rivières

Ce logo du Syndicat des professeurs et professeures du Cégep de Trois-Rivières aurait dû être visible dans l'édition dernière, et non celui du Cégep.

Erratum





LE PROJET DE LOI 3 SUR LES RETRAITES

PREMIÈRE ÉTAPE DE L'AUSTÉRITÉ

**Les compressions
du plan d'austérité
libéral affectent :**

- Les jeunes
- Les femmes
- Les travailleuses et les travailleurs
- Les entreprises
- Les retraité-es
- Les immigrantes et immigrants
- Les étudiantes et les étudiants
- La création d'emploi

**QUI SERA LA PROCHAINE CIBLE?
PERSONNE N'A VOTÉ POUR ÇA.**

ENSEMBLE
Rejetons le projet de loi 3
sur les retraites

**REJETONS
L'AUSTÉRITÉ**



*Conseil Central
du
COEUR DU QUÉBEC*

Pour en savoir plus sur les actions
contre le plan d'austérité des libéraux,
suivez la CSN sur Facebook
facebook.com/LaCSN
csn.qc.ca